

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 28 AVRIL 2016

---ooOoo---

Le vingt-huit avril deux mille seize à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGÉEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**1 – FINANCES**

- 1/1 – Approbation comptes de gestion 2015 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/2 – Approbation Comptes Administratifs 2015 – Budget principal et budget annexe
- 1/3 – Affectation des résultats 2015 – Budget principal et budget annexe
- 1/4 – Décisions Budgétaires Modificatives – Budget principal et budget annexe
- 1/5 – Fonds de Soutien à l'Investissement Local – Demande de subvention

**2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN**

- 2/1 – Demande de subvention relative au projet d'achat d'instruments de musique – Projet d'orchestre au collège

**3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 3/1 – Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Secteur C3 « tête de proue » - Parcelle section AM n° 813 – Cession/acquisition à la société Linkcity Nord Est

**5 – PERSONNEL**

- 5/1 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1<sup>er</sup> mai 2016

**6 – PETITE ENFANCE**

- 6/1 – Subvention de la crèche d'entreprise « Les Mondilous »

## **8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE**

8/1 – Attribution de subvention associative dans le cadre de la mise en place des NAP

8/2 – Attribution des subventions annuelles aux associations du domaine scolaire

8/3 – Attribution de subventions associatives

## **9 – MUSIQUE – CULTURE**

9/1 – Culture – Salle Allende – Contrat de prestation avec le Colisée de Roubaix

9/2 – Hommage au peintre Roger FREZIN – Création d'un prix de vente pour la diffusion du catalogue d'exposition

## **13 – DIVERS**

13/1 – Adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion pour la reliure et la restauration des registres d'actes administratifs

13/2 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. LEBON est désigné comme secrétaire de séance et procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

### Etaient présents :

M. ELEGEEEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, M. TOUTIN, Mme ADGNOT, M. BLOUME, M. DEVOUGE, Adjoints ; M. LAMPE, Mme VETEAU-DUGUEY, M. DE BOCK, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, M. LEBON, M. WASIEWICZ, Mme DUPONT, M. POURCEL, Mme WICKE, M. PANNETIER, M. SCHOOS, M. MAES, Mme BAUDOIN, M. GARCIA, M. TONDEUX.

### Etaient représentés :

Mme MEHAILIA par Mme DUBRULLE ; Mme CHABANE par M. ELEGEEEST ; Mme GINGOLD par M. TOUTIN ; Mme AJIAR par Mme DA CONCEIÇÃO ; Mme CHATTELÉE par M. LAMPE ; Mme ALBA par Mme LEDÉ ; M. DECLERCQ par Mme BAUDOIN ; Mme LAVALLEZ par M. GARCIA

M. LEBON procède à l'appel des membres du CM.

M. le Maire remercie le public présent et les cadres de l'administration municipale. Il ajoute qu'il a une pensée pour Corinne VERBEKE qui nous a quittés il y a quelques semaines. Elle travaillait depuis longtemps à la Mairie en tant que responsable de l'Etat Civil et elle avait notamment supervisé l'organisation de tous les bureaux de vote depuis de nombreuses années.

Il précise qu'elle avait quelques soucis de santé mais qu'on ne s'attendait pas à une disparition aussi prématurée et brutale.

Il souligne que les services ont été particulièrement affectés et qu'il apporte son soutien à Patrick VERBEKE dans ces circonstances difficiles.

Le procès-verbal du CM du 4 février 2016 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire annonce la visite d'Emmanuelle COSSE, Ministre du logement et de l'habitat durable pour ponctuer la conférence environnementale.

Il ajoute que le « Nouveau Mons » retient l'attention de beaucoup : urbanistes, paysagistes et représentants d'autres quartiers.

Il rappelle également la visite du Directeur National de l'ANRU, de Patrick KANNER Ministre de la Ville, de la jeunesse et des sports et de la Secrétaire d'Etat aux droits des femmes.

Il explique que l'équipe municipale n'était pas, en 2001, spécialiste des questions de rénovation urbaine. La démarche n'était pas programmée mais elle s'est appuyée sur des convictions et des sensibilités et elle a demandé du temps et des positions un peu « décalées » parfois qui ont permis :

- pour les bailleurs, la reconstitution de l'offre de logements avec 1/3 seulement des logements reconstruits dans le « Nouveau Mons »,
- une dimension intercommunale,
- une dimension forte en matière de développement durable,
- des réhabilitations autour de 65 000 € en moyenne par logement,
- 170 réunions publiques.

Il évoque enfin la réunion de présentation aux habitants sur la réhabilitation de la Tour « Vauban » (Anémone) par le bailleur Partenord qui se concrétise par 16 mois de travaux pour un budget de 5 millions d'euros HT.

### **1/1 – APPROBATION COMPTES DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL (VILLE) ET BUDGET ANNEXE (PATRIMOINE LOCATIF)**

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour (M. le Maire ne prend pas part au vote ; Il quitte la salle) ; 6 conseillers municipaux s'étant abstenus : Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. MAES, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

### **1/2 – APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

M. BOSSUT commente le PowerPoint du Compte Administratif et du compte de gestion 2015.

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour (M. le Maire ne prend pas part au vote ; il quitte la salle) ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. MAES ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

### **1/3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

Il présente également la délibération sur l'affectation des résultats 2015 qu'il considère comme une délibération charnière entre les 2 exercices budgétaires ainsi que la délibération sur les décisions budgétaires modificatives qui décide de l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

**Compte administratif 2015**  
**Affectation des résultats**  
**Décision budgétaire modificative**



## Section de fonctionnement

- **Dépenses** : 20 636 146 €

(+ 430 K€ / 2014 soit une augmentation de 1,98 %)

- Écarts les plus importants / 2014 :
  - Minoration subvention d'équilibre CCAS (- 130 K€)
  - Majoration subvention d'équilibre budget annexe (+ 110 K€)
  - Majoration en volume NAP en année pleine (en dépenses et en recettes)
  - Ressources Humaines (+ 436 K€, soit 3,1 %)
- Pour le reste, les écarts sont faibles de CA à CA
- Le réalisé 2015 reste en deçà des prévisions: - 3,77%

=> pas de contention forcée sur les budgets

=> auto-régulation budgétaire



## Section de fonctionnement

- **Recettes** (hors produits de cessions) : 25 086 772 €

(soit une augmentation de 2,2 %, en corrélation avec la hausse des dépenses ordinaires de fonctionnement)

- Principales variations / 2014:
  - Dotation forfaitaire (- 432 K€)
  - DSU (+ 612 K€)
  - FPIC (+ 68 K€)
  - Droits de mutation (+ 79 K€)
  - Taxe d'habitation (+ 149 K€)



## Section de fonctionnement

- **Recettes (suite) :**

⇒ + 2,27 % (425 K€) sur les recettes de dotations et de fiscalité locale

⇒ + 8,7 % (470 K€) sur les produits issus des prestations de services (dont subvention des financeurs)

- **Bilan section de fonctionnement** : plus favorable que prévu : **3 851 649 € (2015) / 3 253 650 € (2014)**

A ce bilan, s'ajoutent DDU, DPV et cessions immo (C1, réseau Numéricable) pour **1 537 257 €**



## Section de fonctionnement

- **Focus sur les écritures de cession du réseau câblé de la ville à l'opérateur Numericable :**

Au budget 2015 ont été constatées 410 K€ de recettes exceptionnelles de fonctionnement résultant de l'action de cession et de sortie d'actif, mais les encaissements réels auront lieu contractuellement de 2016 à 2023 par 1/7<sup>e</sup>.

⇒ La recette fictive (réalisée en 2015) doit être compensée par une dépense (opération d'ordre) du même montant, dépense à intégrer aux reports 2015

⇒ **Forte majoration des reports 2015 :**

320 K€ (reports effectifs) + 410 K€ (écriture de compensation) = 730 K€



## Section de fonctionnement

- **Epargne nette disponible** (dégagée sur la section de fonctionnement) :

⇒ 5 428 045 €

(soit 20% des recettes totales de fonctionnement) en y intégrant les recettes exceptionnelles

ou

⇒ 3 851 649 €

(soit 16% des recettes ordinaires de fonctionnement) hors recettes exceptionnelles.



## Section d'investissement

- **Dépenses** : 8 162 015 €

(soit un taux de réalisation de 69 % (pertinence ?))

- Comparaison / 2014 (7 733 980,26 €) : + 5,53 % (pertinence ?)
- Examen ➤ voir l'état exhaustif en fin de livret
- Principaux postes :
  - Enveloppe pour l'entretien, la maintenance et l'évolution des équipements et espaces publics : 965 K€
  - Autres dépenses hors PRU :
    - Démolition 1000 roses : 298 K€ (terrain vendu)
    - Salle de sports Delattre : 430 K€ (DPV 180 K€)
    - Equipement numérique classes Montaigne : 60 K€





## Section d'investissement

- **Dépenses (suite) :**

- Renouvellement urbain :
  - Salle Allende : 3,46 M€ / 5,64 M€ inscrits au BP 2015 (reprise et fin en 2016)
  - Espaces publics Nouveau Mons : 867 K€ (fin en 2016)
  - Restructuration Europe : 1,17 M€ (fin en 2016)
  - Maison des Associations: 218 K€
  - Part ville résidentialisation Partenord : 190 K€

**Total PRU : 6,37 M€ (soit 78 % de l'investissement)**



## Section d'investissement

- **Recettes : 3 369 904 €**

- Renouvellement urbain :
  - Région : 1,12 M€ (espaces publics), 828 K€ (restructuration Europe), 718 K€ (salle Allende)
  - Etat : 44 K€ (espaces publics), 70 K€ (Europe)
- FCTVA : 439 K€

- **Bilan section d'investissement :**

3 369 904 € (R) – 8 162 015 € (D) = **- 4 792 111 €**

Déficit intégralement couvert par l'épargne nette 2015  
(5 428 044 €)



## Bilan exercice 2015

Epargne nette 2015 :	+ 5 428 044 €
Deficit d'investissement :	- 4 792 111 €
Résultats antérieurs :	+ 1 545 991 €
Restes à réaliser :	- 731 023 €
	-----
<b>Bilan 2015 :</b>	<b>+ 1 450 902 €</b>

Mons  
en Barrois

## Affectation des résultats

### Budgets respectés :

Dépenses de fonctionnement : CA < BP

Recettes de fonctionnement : CA > BP

### Investissements

Taux de réalisation des dépenses < 100 %

⇒ Bilan d'exercice excédentaire

⇒ Reprise du bilan N-1 dans le budget de l'année N

Mons  
en Barrois

## Affectation des résultats

Excédent 2015 : 2 181 925,24 €

(il était de 1 545 991 € en 2014)

Affectation sur 2016 :

- Financement des reports d'investissement de 2015 sur 2016 : 731 023,23 €
  - Le reste (1 450 902,01 €) se répartit en :
    - Complément de recettes en fonctionnement 2016 (part mineure)
    - Complément de recettes en investissement 2016 (part majeure)
- => Décision Modificative Budgétaire



## Budget 2016 - DBM n°1

Sur les 2 182 K€ :

⇒ 2 050 K€ en investissement

⇒ 132 K€ en fonctionnement

Ecritures d'ordre – amortissement de subventions d'investissement :

100 K€ en dépenses d'investissement =

100 K€ en recettes de fonctionnement



# Budget 2016 - DBM n°1

## Ajustements dépenses de fonctionnement :

- Prise en compte de la revalorisation de 0,6 % de la valeur du point d'indice en juillet 2016 (+ 0,6 % également en février 2017)
- Parallélisme des formes entre budget principal / budget annexe et CCAS
- Prémption programmation Allende 2017 : 28,7 K€

## Ajustement des dépenses d'investissement :

- Glissement de la sous-réalisation sur Allende en 2015 à hauteur de 1 530 K€ sur le budget 2016 (ajustements des flux annuels à coût global inchangé)
- Report 2015 (réseau câblé) 410 K€ (320 K€ de reports avaient déjà été inscrits au BP2016)



M. GARCIA annonce que son groupe s'abstiendra sur le compte de gestion car il considère qu'il n'a pas les moyens de contrôler le travail du comptable public.

Il fait ensuite quelques commentaires sur le Compte Administratif :

- hausse de 2 % des dépenses de fonctionnement,
  - une augmentation de 3 % des charges de personnel,
  - la contrainte des nouvelles activités péri-éducatives avec des coûts importants qui ne sont pas totalement compensés,
  - la fermeture de 2 structures : « l'EKO des Jeunes » et « la Ressource » ;
- Il ajoute qu'il y a selon lui un manque d'activités pour les jeunes de 14 à 25 ans.
- en matière de recettes d'investissements, la Ville s'en sort grâce à la Région dont la situation financière ne permettra pas de conserver ce niveau d'effort.

Il précise à propos de la visite ministérielle que la problématique du logement est très difficile et qu'avec la baisse du pouvoir d'achat l'effort financier pour le logement est très important pour les ménages. Il ajoute qu'il faut travailler sur la pénurie de logements en France.

Il annonce que son groupe s'abstient sur l'approbation du compte de gestion, vote contre l'approbation du Compte Administratif et s'abstient sur l'affectation des résultats.

M. LEBON remercie M. BOSSUT pour son compte-rendu et les services municipaux pour le travail accompli. Il souligne l'exception monsoise de la stabilité financière dans le contexte actuel de baisse des dotations de l'Etat.

Il souligne que cette incertitude doit inciter à un changement de modèle vers la transition écologique.

Il réclame un engagement dans une politique d'investissements qui rapportent permettant des économies sur les dépenses en énergie sur le patrimoine municipal en contribuant à lutter contre le changement climatique.

Il souhaite la mise en place d'un plan pluriannuel d'amélioration des performances énergétiques du patrimoine municipal.

M. BOSSUT répond à M. GARCIA que le compte de gestion correspond au Compte Administratif et qu'il n'est question que d'une approbation.

Il répond également que le programme d'activités pour les jeunes est certes un sujet difficile mais que ce n'est pas un sujet budgétaire.

Il ajoute à propos de la Région que la convention ANRU a été signée en 2009 alors que M. le Maire n'était pas en responsabilité aux finances au Conseil Régional.

M. le Maire répond à M. LEBON qu'il partage sa sensibilité sur les performances énergétiques des logements et des équipements publics réalisés par la Ville depuis une dizaine d'années.

Au sujet des jeunes, il rappelle qu'il a encadré les jeunes du « Nouveau Mons » pendant 15 ans et que partout on dénonce l'insuffisance des actions menées en direction des jeunes. Il encourage néanmoins M. GARCIA à assister au spectacle « MIX MONS » par exemple.

Il remercie M. BOSSUT et l'ensemble des services et revient sur ce qu'il faut de son point de vue retenir :

- l'impact des NAP est bien moindre que certaines prévisions,
- les intérêts à Mons en Barœul sont des intérêts perçus,
- la règle d'or de la corrélation entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement est maintenue,
- pas d'augmentation de la fiscalité en 2015 ni en 2016 alors que le Département a prévu une hausse de 25 % de la taxe foncière correspondant à une augmentation de 50 à 150 € pour les familles. Il ajoute que certains Monsois écriront certainement au Maire pour dénoncer cette hausse d'impôts,
- une Région au rendez-vous de la mutation de la Ville depuis 2009. Il espère que M. Guillaume DELBAR, Vice-président pourra mobiliser les mêmes efforts financiers de la part de la Région.

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour (M. le Maire ne prend pas part au vote ; il quitte la salle) ; 6 conseillers municipaux s'étant abstenus : Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. MAES, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

#### **1/4 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. MAES ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

#### **1/5 - FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire explique que dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, la Région des Hauts de France dispose d'une enveloppe de 45 millions d'euros et que la Ville a la possibilité de solliciter un financement à hauteur de 80 % des dépenses d'accessibilité d'un montant de 530 000 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **2/1 – DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE AU PROJET D'ACHAT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE – PROJET D'ORCHESTRE AU COLLEGE**

Mme LEDÉ explique que depuis 10 ans fonctionne à l'école des Provinces un très intéressant dispositif appelé « l'orchestre à l'école » qui accueille durant la pause méridienne dans divers ateliers d'instruments (saxophones, trompettes, trombones, tubas, percussions) des élèves repérés par les enseignants comme nécessitant un soutien qui leur permet de prendre confiance en eux, de sentir qu'ils sont capables de réussir, si ce n'est dans les matières scolaires, dans un nouveau champ que leurs disciplines ne connaissent pas.

Elle précise que recrutés dès le CE2, ils sont une trentaine d'écoliers qui vont avec enthousiasme fêter le 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'Orchestre par une tournée des écoles ainsi qu'un concert de clôture le lundi 27 juin à 18h30 dans la salle du Fort.

Elle ajoute que les enseignants sont des professeurs de l'école de musique qui ont à cœur de travailler avec ce public.

Elle souligne que le financement de cette action est assuré par le dispositif de « réussite éducative » dans le volet « épanouissement de l'enfant ».

Elle indique que la Préfecture a demandé pourquoi cette action si bénéfique n'était pas prolongée au niveau du collège et ajoute que ce sera chose faite à la rentrée 2016 puisque le financement de « l'orchestre au collège » a été accepté.

Elle note qu'il reste à acquérir les instruments de musique nécessaires au développement du projet : batteries, guitares, basses et cuivres...

Elle conclut qu'il est proposé de mobiliser dans ce but, pour une partie du financement, le dispositif de la Réserve Parlementaire à hauteur de 11 600 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **3/1 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » - SECTEUR C3 « TETE DE PROUE » – PARCELLE SECTION AM N° 813 – CESSION/ACQUISITION A LA SOCIETE LINKCITY NORD EST**

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une délibération importante pour procéder à la cession du foncier et à l'acquisition en VEFA du bâtiment situé à l'Est de la résidence de l'Europe pour terminer les 4 angles du centre-ville. Il ajoute qu'il s'agit d'y installer la Maison du Projet qui est une obligation au regard de l'ANRU, « Mons Fabrica » qui permettra des synergies et du partage de matériel entre les entrepreneurs et un espace de convivialité.

M. GARCIA répond tout d'abord à M. le Maire qu'il n'est pas un professionnel de la politique et qu'il a un travail qui l'empêche d'être présent à toutes les manifestations monsoises.

A propos de l'augmentation des impôts du Conseil Départemental, il explique qu'une autre solution était possible avec la mise sous tutelle de l'Etat. Il ajoute que les Socialistes ont envoyé le Département « dans le mur » en ne budgétisant le RSA que sur 11 mois alors que l'augmentation du nombre d'allocataires a fait exploser les dépenses de RSA.

Au sujet de la Maison du Projet, il s'interroge sur la nécessité d'acheter le bâtiment qui devait être initialement une brasserie puis une Maison du Projet et aujourd'hui une Maison du Projet avec « Mons Fabrica » et un lieu de restauration.

Il dénonce un projet hybride sans cohérence et considère que pour la Maison du Projet une salle municipale aurait suffi alors que pour « Mons Fabrica » il estime qu'il existe déjà beaucoup d'initiatives dans la Métropole lilloise pour les entrepreneurs.

Il ajoute qu'il pense que quelque chose oblige à la construction du bâtiment et à son acquisition à un promoteur puisqu'il ne trouve pas d'autre explication rationnelle à ce projet qu'il ne comprend pas.

M. PANNETIER répond à M. GARCIA que « Mons Fabrica » est un « truc bizarroïde » mais que c'est de l'innovation portée par des « gens bizarroïdes » qui ont envie d'entreprendre et d'innover à Mons en Barœul. Il précise qu'il s'agit de nouvelles façons de faire de l'entreprenariat et de profiter de la synergie pour produire une nouvelle vision de la Ville. Il explique que c'est la force de ces nouveaux « tiers lieux » qui créent de la valeur ajoutée en s'inspirant des nouvelles pratiques urbaines et économiques.

Il ajoute que « Mons Fabrica » n'est pas Eura-technologies mais il précise qu'Eura-technologies est un des écosystèmes français les plus enviés et qu'il est visité par une soixantaine de pays.

M. le Maire répond à M. GARCIA au sujet du Département qu'il pense que les Monsois devront être attentifs et prévient contre les réflexes consistant à considérer que les impôts locaux sont exclusivement les impôts municipaux.

A propos du « contrat caché » pour la Maison du Projet, il dénonce les propos de M. GARCIA qu'il avance sans preuves et considère que ce n'est pas très « gaulliste » de sa part.

Il rappelle que le sujet de la Maison du Projet et de « Mons Fabrica » a déjà été débattu en conseil municipal et que l'espace de convivialité fait effectivement suite à la difficulté d'attirer des exploitants pour le projet de brasserie.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

#### **5/1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS MUNICIPAUX AU 1<sup>er</sup> MAI 2016**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6/1 – SUBVENTION DE LA CRECHE D'ENTREPRISE « LES MONDILOUS »**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **8/1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION ASSOCIATIVE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES NAP**

M. le Maire précise qu'il s'agit d'attribuer une subvention au Centre Social « Imagine » pour sa participation au programme d'activités des NAP.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



## **8/2 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS DU DOMAINE SCOLAIRE**

M. le Maire indique qu'il s'agit d'attribuer 26 500 € aux APE et aux coopératives scolaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **8/3 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ASSOCIATIVES**

M. le Maire indique qu'il s'agit d'attribuer 3 000 € à l'association CARMEL pour les Allumoirs et 2 500 € à la Mission Locale. Il ajoute que compte tenu de la multiplication des dispositifs, la Mission Locale doit faire face à des contraintes de locaux et qu'une réflexion est menée sur la relocalisation de l'antenne monsoise.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **9/1 - CULTURE – SALLE ALLENDE – CONTRAT DE PRESTATION AVEC LE COLISEE DE ROUBAIX**

M. LEDÉ explique que la nouvelle salle Allende devrait être opérationnelle dès le dernier trimestre de cette année.

Il ajoute que le projet culturel en cours d'élaboration fixe 3 grandes orientations pour cet équipement, dont les deux premières seront essentielles :

1) Les productions monsoises des écoles, collèges ou encore du conservatoire pour lesquels l'utilisation d'un tel équipement se justifie.

2) Des spectacles, aboutissements de projets transversaux associant principalement habitants et associations monsoises sous l'égide de la Ville. Il pourrait s'agir de théâtre, danse, musiques actuelles et du monde... Sans oublier les spectacles de jeunes ou moins jeunes Monsois utilisateurs des studios de répétition.

3) En complément de tout cela, la diffusion de spectacles organisés par des tourneurs ou producteurs qui seraient partenaires pour quelques spectacles à rayonnement communautaire. Pour la saison 2016/2017, il est proposé de réaliser 3 spectacles en accord avec le Colisée de Roubaix.

Il ajoute que cette opération profitera de l'expérience, du savoir-faire et de la communication efficace du Colisée pour permettre de faire connaître cette nouvelle salle en espérant attirer d'autres partenaires. Il note que la participation du Colisée et l'engagement de son Directeur sont des facteurs importants de réussite.

Il indique qu'il est proposé au conseil municipal de valider le partenariat avec le Colisée pour la saison 2016/2017, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation avec le Colisée et d'inscrire les crédits correspondants à l'article fonctionnel 9233 compte nature 611 du budget de l'exercice 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **9/2 – HOMMAGE AU PEINTRE ROGER FREZIN – CREATION D'UN PRIX DE VENTE POUR LA DIFFUSION DU CATALOGUE D'EXPOSITION**

M. LEDÉ explique que la Ville en association avec l'Atelier du Barœul rendra hommage, en juin prochain, au peintre Roger FREZIN, un Monsois, un grand peintre, un grand original.

Il ajoute qu'il s'agira d'une exposition dans la salle d'exposition du Fort et sur la mezzanine de la mairie pour les œuvres de grande dimension.

Il précise que Roger FREZIN était monsois, élève puis professeur aux Beaux-Arts de Lille et qu'il avait initié l'Atelier de la Monnaie à Lille puis l'Atelier du Barœul dans le bâtiment de l'atelier de graveur de son père, situé rue Parmentier.

Il souligne que cet atelier était devenu le siège de l'association éponyme qui existe toujours dans les locaux du Fort.

Il indique qu'un catalogue sera édité à cette occasion avec le soutien notamment de « l'Imprimerie Monsoise » et que ce catalogue, d'une soixantaine de pages, sera tiré à 1 000 exemplaires. Il ajoute qu'il a été conçu par le service communication de la Ville en collaboration avec l'Atelier du Barœul et la compagne de Roger FREZIN.

Il conclut qu'il est proposé au conseil municipal de fixer le prix de vente de ce catalogue à 10 € TTC et d'autoriser l'encaissement des recettes induites sur le budget de la ville à l'article 7088, fonction 9233 et précise que ces recettes seront perçues par l'intermédiaire de la régie de recettes « bibliothèque ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **13/1 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE DE GESTION POUR LA RELIURE ET LA RESTAURATION DES REGISTRES D'ACTES ADMINISTRATIFS**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **13/2 - PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Pas de vote.